

POINT D'INFORMATION A FIN JANVIER

Point de situation VYV

L'accord relatif à la création du Comité de groupe VYV et des sous-groupe L2 et L3 a été validé par quatre organisations représentatives au niveau du groupe VYV (pas nécessairement au niveau du groupe MGEN). Celles-ci sont représentatives à raison de 43%, ce qui autorise la validité de l'accord.

Notre fédération a, quant à elle, refusé d'apposer sa signature sur l'accord eu égard au nombre de postes attribués à notre organisation (notamment un PV d'élections non établi dans les formes occasionne la non attribution d'un poste à la CFDT).

Comme le précise dans son message aux négociateurs notre Secrétaire nationale, cette négociation, *« même si elle ne se traduit pas par une signature, a été portée amplement par la CFDT »*. Pour reprendre son propos, une autre page s'ouvre avec les élections au siège du groupe VYV.

La première réunion du protocole préélectoral du siège du groupe VYV a eu lieu le 23 janvier. La forme obligatoire désormais est le CSE (Comité social et économique). Il est souhaitable que ces élections puissent être programmées dans les délais et les formes requises, mais aussi avec dynamisme, nos collègues aujourd'hui transférés n'étant plus couverts par des IRP dans une entreprise nouvellement créée. Mais aussi, pour nous, dans nos mutuelles respectives, car nous sommes très sollicités en interne comme en externe pour contribuer à cette construction.

Instances représentatives du personnel pour le groupe MGEN

Nous sommes d'ores et déjà assurés d'une prorogation des mandats de toutes les instances représentatives du personnel. L'application des textes issus des ordonnances Macron au sein de l'UES Mgen exige une maturation de réflexion sur la structuration des IRP : notre groupe disposé déjà de 5 mutuelles, donc de 5 CE, donc de 5 CSE en perspective et d'une UES, donc d'un CCE, donc d'un CSE central. Notre difficulté de projection dans ces nouveaux textes réside notamment dans la déclinaison au niveau local, à savoir la mise en place des délégués de proximité, dans la mesure où les délégués du personnel tels que nous les connaissons aujourd'hui disparaissent.

C'est un sujet majeur de l'UES MGEN qui nous occupera sans doute une bonne partie de l'année 2018. Il nous faut déterminer des fondamentaux avant le protocole préélectoral, ceci alors que nous entamerons une 5ème année de mandat avec tout ce

que cela comporte de départs, de tuilages à assurer, de renouvellement partiel d'instances éventuellement.

Sur les NAO d'entreprise

Une seule réunion a eu lieu jusqu'ici sur le sujet des revalorisations salariales. Le 12 décembre dernier, la CFDT a donc posé ses préalables (voir l'info publiée sur site) :

La CFDT revendique une augmentation collective sur toute l'UES :

- **Prime de 500 € pour tous,**
- **1,5% d'augmentation collective,**
- **0,1% pour égal pro,**

Les discussions se poursuivront en février et devraient se clôturer le 22 février 2018. Nous vous informerons des avancées au fur et à mesure des réunions de négociation, sachant que la négociation de branche, elle, n'a pas débouché, toutes les organisations ayant refusé de signer un accord qui n'aurait fait qu'inscrire l'austérité dans le texte (au mieux 0,2% en décision unilatérale de l'employeur).

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale du groupe Mgen, un seul clic : <http://www.cfdtgroupemgen.org/>